



Commune de Rully
5 Place de la Mairie
71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE V111/2025

Portant sur le besoin de places de stationnement

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande en date du 28.11.2025 de Madame PONSOT Lucie concernant l'organisation d'une journée portes ouvertes au Domaine Sylvain et Lucie PONSOT, 17 rue des Buis – 71150 RULLY.
Considérant le besoin en places de stationnement pour le bon déroulement de la manifestation, au 17 rue des Buis – 71150 RULLY

ARRÊTE

ARTICLE 1: Les deux places de stationnement devant le 17 rue des Buis - 71150 RULLY seront réservés pour la manifestation organisée par le domaine Sylvain et Lucie PONSOT à la date suivante :

- Le samedi 06 décembre de 10h00 à 20h00.

ARTICLE 2: Les panneaux indiquant les réglementations seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3: La zone sera restituée dans son état initial.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de RULLY et affiché de manière visible au droit du chantier avant et pendant toute la durée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 5: Madame le Maire, la Gendarmerie Nationale et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à RULLY
Le 02 décembre 2025

L'adjoint délégué
Alain RICHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.